

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A BEAUPREAU-EN-MAUGES

En application de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 264 du 12/10/2023, il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 04902322H0103, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Beaupréau-en-Mauges (commune déléguée de La Poitevinière) au bénéfice de la SAS BRANGEON SERVICES.

Ce projet d'une surface d'environ 3,4 ha, s'implante dans le périmètre d'une installation de stockage de déchets non dangereux soumise à autorisation au titre des installations classées et plus particulièrement sur des secteurs sur lesquels l'enfouissement est terminé et remis en état.

L'installation prévoit notamment l'implantation de 12454 panneaux, d'un poste de livraison et de deux postes électriques de transformation.

Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée auprès de la SAS BRANGEON SERVICES – Les fossés Ayrault – 49510 BEAUPREAU-EN MAUGES – Tél. : 02.41.56.46.66.

L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire.

M. Gérard FALIGANT est désigné commissaire enquêteur.

L'enquête s'ouvre à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges ainsi qu'à la mairie déléguée de La Poitevinière **du lundi 06 novembre 2023 au mardi 05 décembre 2023 jusqu'à 17h00 inclus**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs.

Pendant l'enquête, le dossier peut être consulté :

1° sur support « papier » en mairies :

- Hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges (2, rue Robert Schuman – CS 10063 – BEAUPREAU – 49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES cedex) : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h*

-Mairie déléguée de La Poitevinière (6, rue des Mauges – LA POITEVINIERE – 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES) : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et samedi des semaines impaires uniquement de 9h à 12h*

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités.

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site :

www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres)

3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, Place Michel Debré à Angers, du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 16h15).

Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignants sur les registres d'enquête disponibles à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges et à la mairie déléguée de La Poitevinière ;

- en les adressant par voie postale avant la fin de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges (le cachet de la poste faisant foi) ;

- en les transmettant par email à : pref-enqpub-photovoltaique-brangeon@maine-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes :

Hôtel de ville de Beaupréau-en-Mauges : lundi 06 novembre 2023 de 9h à 12h30 et mardi 05 décembre 2023 de 13h30 à 17h

Mairie déléguée de La Poitevinière : jeudi 16 novembre 2023 de 9h à 12h et vendredi 24 novembre 2023 de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de Maine-et-Loire. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairies et en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront être également consultés sur le site internet www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres).

Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé.